

Cahier de doléances du Tiers État de Livilliers (Val d'Oise)

Les habitans composans le tiers état de la paroisse de Livilliers, se confians dans la justice et la protection de sa majesté, osent exprimer librement leurs plaintes et leurs doléances, sur leur malheureuse situation, et porter au pied du throne et au Conseil de la nation assemblée leurs représentations sur les abus dont ils sont les premières victimes, à l'effet qu'il y soit apporté tel remède qui sera jugé convenable ; ils exposent donc :

1° que depuis quinze à vingt ans, les impositions en tout genre, ont augmenté graduellement chaque année ; et qu'ils se voyent chaque jour à la veille de ne pouvoir y satisfaire ; mais étrangers à toute autre occupation, et n'ayant d'autre ressource que dans la culture de la terre, ils ont tout sacrifié pour résister jusqu'à ce moment toujours dans l'attente d'un meilleur sort.

2° ils regardent comme défavorable à la population et préjudiciable à l'agriculture qu'un seul et mesme fermier exploite et fasse valoir plus de deux fermes dans la mesme paroisse, avec corps de batimens.

3° le voeu de la généralité est qu'il soit insisté aux états généraux à l'effet de permettre à tout le monde indistinctement et détruire toute espèce de gibier qui ravage les moissons, toutefois, de toute autre manière et avec tout autre instrument, qu'avec des armes à feu.

4° le tiers état regarde comme un double emploi dans les charges publiques, l'obligation où il est, de fournir un logement aux curés, en outre des dixmes qu'il paye au clergé. Il est naturel que les biens ecclésiastiques qui ont été donnés pour le logement et la subsistance des curés soient rendus à leur destination primitive.

5° nous croyons devoir observer, que les gentilshommes et Seigneurs, qui seuls ont part aux charges honorables et lucratives de l'état, ainsi qu'aux pensions et faveurs du souverain, devraient renoncer aux droits de champart, rentes en grains et lods et ventes, comme s'opposans à l'encouragement de l'agriculture.

6° considérant que la perception des impots telle qu'elle existe aujourd'hui est embarrassante et ruineuse, il seroit à souhaiter qu'il fut possible d'établir un impot unique dans les campagnes, dont le produit net seroit versé directement, et sans frais dans les coffres de Sa majesté, et que le dit impot fut tel qu'il procurat la suppression des aides et gabelles. Etc. Etc.

7° les soins multipliés de la culture et les égards que l'on doit au premier de tous les arts, doivent faire insister aux états généraux, pour que les fils aînés des fermiers exploitant la valeur de deux charrues, ne puissent estre contraints dans aucun cas de tirer à la milice.

8° il nous semble qu'il seroit interessant pour la prospérité des campagnes qu'il ne fut libre à personne d'employer les voies juridiques avant d'avoir comparu devant des juges de paix nommés à cet effet.